

Liste des destinataires :

Secrétariats de nos associations membres
Présidentes et présidents de nos associations membres
Membres du comité d'AGILE.CH
Membres du forum romand de politique sociale

Berne, le 20 mars 2020

AGILE.CH INFO AUX MEMBRES 1/20

Contenu

POLITIQUE SOCIALE.....	2
Clôture du débat politique sur la 7 ^e révision de l'AI.....	2
Initiative populaire pour une 13 ^e rente AVS.....	2
Des trottoirs plus sûrs pour les personnes en situation de handicap.....	3
Contribution d'assistance et Coronavirus.....	3
Forum romand de politique sociale: zoom arrière – zoom avant.....	3
ÉGALITÉ.....	4
Avant-projet «L'autoreprésentation: la clé de l'inclusion».....	4
L'égalité aux niveaux fédéral et cantonal.....	5
Nous nous représentons nous-mêmes!.....	6
Mad Pride 2020: à vos agendas!.....	6
POLITIQUE ASSOCIATIVE.....	6
L'Assemblée des délégué.e.s 2020: annulée, mais... ..	6
Informations du comité d'AGILE.CH.....	6

POLITIQUE SOCIALE

Clôture du débat politique sur la 7^e révision de l'AI

Lors de la première semaine de la session de printemps, l'ultime divergence entre Conseil national et Conseil des États a été éliminée. Le Conseil des États s'est à nouveau opposé à l'unanimité au remplacement du terme «rente pour enfant». Il estime que ce terme est bien ancré et n'a jamais posé de problème d'interprétation. Pour satisfaire le Conseil national, le Conseil des États a chargé le Conseil fédéral d'examiner comment moderniser la terminologie de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI). Il est en effet grand temps de prendre des mesures globales concernant la terminologie contenue dans la législation relative à la sécurité sociale, dont certains termes, tels «invalidé ou impotent», sont dénigrants et désuets (voir le [postulat 20.3002](#)). Ce n'est qu'une fois que le rapport du Conseil fédéral sera disponible que le Parlement décidera du changement d'appellation des termes choisis. Deux jours plus tard, la Chambre basse a suivi le Conseil des États et s'est prononcée contre le remplacement du terme «rente pour enfant» dans le cadre de la 7^e révision de la LAI. Le vote final aurait dû avoir lieu le dernier jour de la session si l'épidémie de Covid-19 n'était pas venu jouer les troubles fêtes. Les Conseils ont dû interrompre le traitement de dossiers importants. Les services parlementaires ont communiqué que «les travaux parlementaires sont interrompus». La manière dont les choses vont se poursuivre dans les semaines et les mois à venir n'a pas encore été clarifiée.

Initiative populaire pour une 13^e rente AVS

Les rentes du 2^e pilier ne cessent de baisser depuis des années, alors que les salarié.e.s n'ont jamais autant cotisé pour leurs caisses de pensions. L'Union syndicale suisse (USS) s'attaque au problème des faibles rentes en lançant l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS. La 13^e rente exigée par l'USS doit prendre la forme d'un supplément linéaire lié à la rente, versé annuellement. Cela correspond à une augmentation de de 8,33% de la rente.

L'USS a discuté intensivement en interne pour savoir si ce supplément doit également être exigé pour les rentes AI. Elle a décidé de ne pas inclure les rentes AI dans l'initiative car les bénéficiaires de l'AI sont moins touché.e.s par la baisse des rentes du 2^e pilier. En réalité, seulement 29% des rentes AI de la LPP sont calculées sur la base des taux de conversion – en baisse constante – contre 91% des rentes de vieillesse LPP dans le régime de primauté des cotisations. L'USS espère que l'accent mis sur la compensation de la baisse des rentes du 2^e pilier permettra, dans un premier temps, de forger des alliances plus larges.

Pour AGILE.CH, il est clair que l'unité du 1^{er} pilier (AVS et AI) doit être maintenue. Si l'initiative est acceptée, il s'agira important de faire profiter le plus vite possible les rentes AI des améliorations apportées aux rentes AVS. AGILE.CH constate depuis un certain temps déjà que les rentes AVS et AI suffisent à peine pour garantir un niveau de vie acceptable. Il est donc nécessaire d'unir nos forces pour exiger le respect du principe constitutionnel selon lequel les rentes du premier pilier doivent couvrir les besoins vitaux de manière adéquate.

Des trottoirs plus sûrs pour les personnes en situation de handicap

Pour AGILE.CH, il est important relayer les préoccupations de ses organisations membres dans ses activités de représentation des intérêts, voir également le [catalogue des prestations d'AGILE.CH](#). La Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA mène actuellement une véhémement campagne contre la modification prévue par le gouvernement du code de la route pour les cyclistes. Selon la volonté la Conseillère fédérale en charge, les enfants jusqu'à 12 ans pourront rouler à vélo sur le trottoir et les cyclistes pourront tourner à droite aux feux rouges. Ces deux changements entraîneront une détérioration importante de la sécurité dans les espaces publics pour les personnes à perception et à mobilité réduites. AGILE.CH s'était donc déjà clairement prononcée contre les nouvelles dispositions lors de la procédure de consultation début 2019.

Lors d'une discussion, la FSA et AGILE.CH ont décidé de demander un entretien avec la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga afin de discuter de l'impact du changement sur les personnes handicapées et des mesures d'accompagnement nécessaires de toute urgence. AGILE.CH a réussi à persuader trois organisations de personnes âgées de cosigner la lettre. Toutes les parties concernées espèrent que l'échange aura lieu avant que le Conseil fédéral ne prenne une décision.

Contribution d'assistance et Coronavirus

Bon à savoir: L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a informé les offices AI des modifications inhérentes au Coronavirus, en ce qui concerne la contribution d'assistance:

- ▶ Les offices AI ne sont pas contraints d'appliquer l'échelle bernoise pour le versement du salaire en cas de maladie du personnel assistant, et peuvent autoriser un délai plus long.
- ▶ Les offices AI ne doivent exiger un certificat médical à partir d'une absence de 10 jours.
- ▶ Les offices AI peuvent renoncer à exiger immédiatement les contrats de travail du personnel assistant nouvellement engagé.
- ▶ En cas d'absence d'assistant.e.s, il n'est pas absolument nécessaire de procéder à une révision si les services de soins à domicile sont davantage sollicités.

[Information de l'OFAS](#)

Forum romand de politique sociale: zoom arrière – zoom avant

Le premier «forpolsoc» de l'année s'est tenu le 24 février dernier. Il a réuni une quinzaine de personnes pour un échange portant sur la contribution d'assistance, dont Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique chez AGILE.CH et experte en la matière, est venue présenter les évolutions. Membre du groupe de travail «contribution d'assistance» d'Inclusion Handicap, Simone Leuenberger a rencontré dans ce cadre des responsables de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à plusieurs reprises ces derniers mois, pour leur présenter les revendications des organisations de personnes handicapées en vue d'améliorer cette prestation trop peu utilisée et qui pourtant favorise l'autonomie des personnes handicapées. Ces revendications concernent tant la loi que son ordonnance et les directives y relatives. Pour exemple: actuellement, la contribution d'assistance permet uniquement de rétribuer la surveillance active de nuit, et non la surveillance passive, la plupart du temps payée par le biais de l'allocation pour impotent.e.s. Il faut que cela change. Autre exemple: actuellement, pour

qu'une CA soit octroyée, l'AI procède dans un premier temps à une évaluation des besoins, puis détermine le nombre d'heures de CA par mois. Ensuite, ce nombre d'heures est adapté (diminué) aux maxima mentionnés dans la circulaire, puis de ce montant on déduit l'allocation pour impotent.e.s. Ce que le groupe de travail demande, c'est d'inverser les deux dernières étapes, soit d'abord de déduire l'allocation pour impotent.e.s, puis de ramener les besoins aux maxima de la circulaire.

Florian Perrin, co-fondateur d'[Appuie-Toit](#), est venu présenter les missions de l'association:

- Encourager la vie à domicile en promouvant la CA
- Faciliter l'engagement d'assistant.e.s
- Soutien administratif

Appuie-Toit est en train de créer un pool d'assistant.e.s (bourse d'emploi). Florian Perrin indique que dans le canton de Neuchâtel, 50 à 60 personnes bénéficient de la CA, alors que potentiellement, 500 personnes pourraient en faire la demande.

Parmi les participant.e.s à ce forum, il y avait un certain nombre de bénéficiaires de la CA et les échanges furent très riches et instructifs, sur la base des expériences de chacun.e.

Le 11 mai prochain, le «forpolsoc» recevra une parlementaire issue de la vague verte et violette des dernières élections fédérales. Membre de la très importante Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N), **Léonore Porchet** viendra nous présenter son programme et répondra aux questions des participant.e.s. Pour en savoir plus sur les programmes du Forum romand de politique sociale, consultez notre site: <https://www.agile.ch/forpolsoc>

ÉGALITÉ

Avant-projet «L'autoreprésentation: la clé de l'inclusion»

L'automne dernier, notre avant-projet «L'autoreprésentation: la clé de l'inclusion» a été approuvé par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH. L'objectif de cet avant-projet est de définir comment mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans les projets qui les concernent, pour réaliser ainsi une véritable participation. Nous commencerons par répertorier les expériences des autorités, des organisations de personnes handicapées et des personnes concernées. Dans un projet subséquent, nous utiliserons ces résultats pour mettre en lumière les formes de participation qui ont abouti et promouvoir la collaboration au niveau local.

Dans un premier temps, nous sommes allés à la recherche de groupes qui travaillent déjà ensemble. Nous avons trouvé des personnes issues des autorités locales et cantonales, des organisations par et pour les personnes en situation de handicap et des personnes concernées elles-mêmes et qui pratiquent des formes de coopération très différentes. Dans certains cas, des projets participatifs commencent tout juste à voir le jour, alors que d'autres ont déjà acquis plusieurs années d'expérience.

Nous avons formé un groupe de projet et un groupe d'accompagnement formés de personnes qui collaborent déjà à des projets. Nous avons trouvé nous-même des membres qui représentent les administrations publiques, les organisations de personnes handicapées et des personnes concernées qui s'autoreprésentent. Les formes de collaboration sont différentes de groupe en

groupe. Certaines personnes débutent dans la création de structures participatives et d'autres ont déjà une longue expérience en la matière.

Les personnes que nous avons trouvées forment un groupe de projet et un groupe d'accompagnement, dont la collaboration au projet sera différente. Avec 11 membres par groupe, nous pouvons nous baser sur de vastes connaissances et un intérêt soutenu. Pour un grand nombre de participant.e.s, ce projet est très important et leur permet d'échanger sur le thème de la participation.

Le groupe de projet travaille actuellement sur une liste de questions se rapportant à la participation. Nous voulons savoir pourquoi cette participation est souhaitée, quelle forme elle doit revêtir, si elle doit être contraignante, quelles expériences ont déjà été faites en la matière et si d'autres collaborations sont nécessaires. Les réactions déjà reçues sont très instructives et variées. Lors du premier atelier le 25 mai prochain, le groupe de projet discutera sur la base de ces différents documents, ainsi que sur la manière de travailler.

L'égalité aux niveaux fédéral et cantonal

Depuis un certain temps, la Confédération et les cantons intensifient leurs efforts pour mettre en œuvre l'égalité des personnes en situation de handicap. Ceci essentiellement en raison de la pression exercée par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en vigueur en Suisse depuis 2014 déjà. Des nouvelles structures ont été mises en place aux niveaux fédéral et cantonal sous le nom de «Pour une politique nationale du handicap cohérente», qui englobent également les faitières des organisations de personnes handicapées. Ont d'ores et déjà été créés:

- ▶ Un groupe de base qui traite de diverses questions fondamentales et dans lequel AGILE.CH est représentée;
- ▶ Des réunions d'échange avec la société civile (qui comprend les organisations de personnes handicapées);
- ▶ Trois rencontres nationales sur différents sujets.

Nous saluons la création de ces structures, qui garantissent explicitement la participation des organisations de personnes handicapées. Les premières expériences montrent cependant que s'assurer une place parmi les autres organisations représente un défi pour AGILE.CH. Nous essayons néanmoins d'apporter nos préoccupations et de contribuer à la poursuite du processus. Pour vous, en tant qu'organisations membres, ces structures offrent de nouvelles possibilités de participer à la mise en œuvre de la CDPH. Les dates de rencontres ci-dessous sont d'ores et déjà publiées et nos membres peuvent y participer:

- ▶ 21 avril 2020: réunion d'échange thématique du groupe de travail sur la politique des personnes handicapées avec la société civile (Berne)
- ▶ 15 mai 2020: conférence [Droit de l'égalité des personnes handicapées](#) (Bâle)
- ▶ 5 novembre 2020: journée nationale sur l'accessibilité (Berne)
- ▶ 3 décembre 2020: journée annuelle (Bienne)

Vous trouverez des informations plus détaillées sur les événements sur notre site Internet dès qu'ils auront été annoncés.

Nous nous représentons nous-mêmes!

L'année dernière, nous avons proposé pour la première fois le cours «Nous nous représentons nous-mêmes!», en collaboration avec l'organisation Sensability. Les participant.e.s ont appris à connaître leurs droits (humains) pendant trois demi-journées, afin de pouvoir mieux s'autoreprésenter. Outre la théorie, elles/ils ont également travaillé sur des projets individuels, dans le but de mieux les mettre en œuvre. Le cours est principalement destiné aux personnes en situation de handicap. Cependant, quelques places sont également disponibles pour les personnes sans handicap qui s'engagent à mettre en œuvre de la CDPH. Un article a été publié sur ce cours dans la revue [«faire face» \(pages 28/29\) de l'Association ASPr-SVG](#).

Cette année le cours aura lieu le 4 septembre, le 16 et le 30 octobre. Cette édition est presque complète, mais le cours sera à nouveau proposé l'an prochain. Si vous êtes intéressé.e, vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant: <https://www.sensability.ch/ausschreibung-fachkurs-uno-brk-fuer-selbstvertreterinnen>. Il est également prévu que nous proposons le cours en Suisse romande.

Mad Pride 2020: à vos agendas!

Après le succès du 10 octobre dernier à Genève, la Mad Pride prendra ses quartiers à Berne en cette Journée internationale de la santé mentale. Réservez dès maintenant la date du 10 octobre pour que nous soyons nombreuses et nombreux dans les rues de la capitale helvétique.

De plus amples informations vous parviendront ultérieurement, mais en attendant, allez donc jeter un coup d'œil à [ce reportage](#) consacré à la manifestation genevoise de 2019; il vous donnera sûrement envie de participer à la prochaine.

POLITIQUE ASSOCIATIVE

L'Assemblée des délégué.e.s 2020: annulée, mais...

Notre Assemblée des délégué.e.s aurait dû se tenir le 25 avril prochain, mais comme l'épidémie de covid-19 nous frappe de plein fouet, nous devons malheureusement nous résoudre à l'annuler.

Dès que la situation se sera normalisée et que les rassemblements seront à nouveau permis, nous fixerons une nouvelle date pour tenir notre Assemblée et nous vous convoquerons en temps voulu. D'ici là, le comité continuera s'assumer la responsabilité des affaires courantes de notre organisation.

Nous vous remercions chaleureusement de votre compréhension.

Informations du comité d'AGILE.CH

Lors de sa séance du 22 février 2020, le comité a traité, entre autres, les questions suivantes:

- ▶ Il a adopté le rapport et les comptes annuels 2019 à l'attention de l'Assemblée des délégué.e.s
- ▶ Il a approuvé la demande d'adhésion de l'association Cerebral Suisse à l'attention de l'Assemblée des délégué.e.s;
- ▶ Il a approuvé trois esquisses de projets et a chargé le Secrétariat général de leur mise en œuvre;

► Il a discuté du processus de remplacement de la secrétaire générale.

En tant qu'organisation membre, vous soutenez la faîtière AGILE.CH.
Un grand merci!

Mais quelles sont les prestations offertes par AGILE.CH à ses membres?

Par exemple, un engagement concret pour...

... le droit des personnes avec handicap à décider de leur mode de vie et à participer à la société, par le biais de la défense d'intérêts, des relations publiques et du travail médiatique, ainsi que par une réflexion de fond.

Avec nos plus cordiales salutations,

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap